COMITE SYNDICAL DU SMEGREG
REUNION PLENIERE DU 23 JUIN 2020
PROCES – VERBAL

MEMBRES PRESENTS	
M. Bruno CLEMENT	Commune de Saucats
M. Pierre DURAND	SIAO de Carbon-Blanc
M. Dominique FEDIEU	Conseiller départemental
M. Christian RAYNAL	SIAEPA de Bonnetan
M. Alain RENARD	Conseiller départemental
M. Stéphane SAUBUSSE	Conseiller départemental
M. Jean-Pierre TURON	Conseiller métropolitain
MEMBRES REPRESENTES	
M. Bernard GARRIGOU *pouvoir donné à M. RENARD*	Conseiller départemental
Mme Anne-Lise JACQUET *pouvoir donné à M. TURON*	Conseillère métropolitaine
Mme A. SEJOURNET *pouvoir donné à M. RAYNAL*	Commune de Libourne
M. Kevin SUBRENAT *pouvoir donné à M. TURON*	Conseiller métropolitain
MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES	
Mme Anne BREZILLON	Conseillère métropolitaine
M. Allain CAMEDESCASSE	Commune de Sainte Hélène
M. Gérard CHAUSSET	Conseiller métropolitain
Mme Carole VEILLARD	Conseillère départementale
ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION	
M. Eric ARRIGONI	SIAEPA de Castelnau-de-Médoc
Mme Françoise BEGUE	SMEGREG
Mlle Estelle BOURGET	SMEGREG
M. Philippe BLAIN	SIEA du Blayais
Mme Nathalie BRICHE	Conseil départemental Gironde
M. Patrick EISENBEIS	SMEGREG
M. Benjamin FROT	SMEGREG
M. Jean GRIMA	SIAEPA Cubzadais-Fronsadais
M. Bruno de GRISSAC	SMEGREG
M. Eric GUIMON	Agence de l'Eau Adour-Garonne
M. Alexis LAFFICHER	SMEGREG
Mlle Mélissa LAURENT	SMEGREG
Mme Clémentine MAUCORT	Bordeaux Métropole
Mlle Anaïs MEKKIOUI	SMEGREG
Mlle Amélie POGGI	SMEGREG

Monsieur TURON ouvre la séance à 10 heures.

Monsieur RAYNAL est désigné secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion sera établi sous son contrôle.

En déclinaison des dispositions de la loi n°202-290 du 23 mars 2020 et de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020, la participation à la réunion en visio-conférence est possible et chaque élu participant peut détenir deux procurations données par des membres de son propre collège.

Le nombre de délégués présents ou représentés respecte les conditions de quorum (11 présents ou représentés), le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

1. Procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2020

Ne donnant pas lieu à observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Compte de gestion 2019

La parole est donnée à Mme Bégué pour une présentation du compte de gestion transmis par M. le Payeur départemental. Ce compte de gestion fait apparaître un résultat global de clôture de 673 832,73 €, résultat qui sera reporté sur l'exercice 2020.

Sur proposition du Président, le Comité syndical adopte le compte de gestion qui lui a été présenté à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention).

3. Compte administratif 2019

La présidence de la séance est confiée à M. Raynal en tant que doyen d'âge des délégués présents, M. Turon ayant quitté la salle.

Mme Bégué présente les grandes masses du compte administratif 2019 et le résultat excédentaire.

En réponse à une question de M. Raynal, Mme Bégué précise que le déficit de fonctionnement constaté sur l'exercice 2019 s'explique par le décalage entre l'encaissement des subventions de l'Agence de l'Eau et les dépenses réalisées.

M. Raynal prend la parole et met au vote le compte administratif 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (8 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical adopte le compte administratif 2019.

4. Affectation résultat 2019

M. Turon présente la proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2019 tant en investissement qu'en fonctionnement.

En l'absence de question et à l'unanimité des membres présents ou représentés (11 pour, 0 contre, 0 abstention), la proposition d'affectation du résultat est adoptée.

5. Contributions des membres au budget 2020 suite à l'adhésion du Syndicat de Caudrot

La parole est donnée à M. de Grissac qui présente ce rapport en s'appuyant sur un diaporama.

Après avoir rappelé les règles de calcul des contributions, un tableau mentionnant le montant de la contribution de chaque membre est présenté ; l'entrée du syndicat de Caudrot se traduit par une diminution des contributions des autres membres de 0,4 %.

En l'absence de question et à l'unanimité des membres présents ou représentés (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical approuve les contributions des membres au budget 2020.

6. Budget 2020 – Décision modificative n°1

A la demande de M. Turon, Mme Bégué présente le détail de ce projet de décision modificative d'un montant total de 840 757,73 €, qui résulte du report du résultat 2019, de l'entrée du syndicat de Caudrot et de la notification récente de subventions de la part de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

M. Turon ajoute que l'essentiel de cette décision modificative tient en effet dans le report du résultat 2019 et l'inscription des aides financières de l'Agence de l'eau.

Il s'inquiète des coupes portées aux budgets des agences de l'eau alors que la ressource en eau devient un sujet d'importance croissante.

M. Renard acquiesce.

En l'absence de question et à l'unanimité des membres présents ou représentés (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical approuve la proposition de décision modificative n°1.

7. Point activité 2020

M. Turon donne la parole à M. de Grissac pour la présentation de ce rapport à l'appui d'un diaporama.

M. de Grissac rappelle que le programme proposé est composé d'actions relevant des missions propres du SMEGREG, d'études et d'actions prévues par le SAGE Nappes profondes ou demandées par la CLE (les coûts de fonctionnement de l'animation du SAGE faisant l'objet d'une aide de l'Agence de l'eau, à hauteur de 70 % des coûts j/h). Ces actions peuvent être réalisées en interne ou nécessiter des externalisations ; elles sont ponctuelles, mais peuvent se dérouler sur plusieurs exercices, d'autres sont récurrentes.

M. de Grissac présente l'avancement des études suivantes :

- faisabilité d'un champ captant au Cénomanien du sud Gironde pour substitution de ressource : cette étude relative à la connaissance géologique est quasiment achevée, elle sera poursuivie avec la construction d'un modèle hydrodynamique confié au BRGM.
- recherche des ressources mobilisables pour l'eau potable à l'est du département de la Gironde.

Sont rappelées les règles retenues pour la hiérarchisation des demandes et les niveaux et modalités d'intervention dans le cadre des recherches de ressources nouvelles.

Ainsi les opérations classées par ordre de priorité pour 2020 sont :

- SIAEP de Bassanne Dropt Garonne (forage de substitution)
- SIAEP de Targon (forage de dilution substitution)
- SIEAPA de Castets en Dorthe (forage de substitution)
- SIAEP du Cubzadais Fronsadais (forage de substitution)
- SIAEPA de Castelnau de Médoc (forage de substitution et complément)
- SIEA du sud Bazadais (2 forages remplacement et dilution)
- Bassens (substitution arrosage de terrains de sport)
- Sablons (arrosage d'espaces publics)
- Saint Denis de Pile (substitution lavage véhicules et matériels)
- Sainte Hélène (substitution arrosage de terrains de sport)

Les propositions de modifications au programme 2020 portent sur les montants des opérations sous maîtrise d'ouvrage SMEGREG :

- SIAEP de Bassanne Dropt Garonne : 260 000 € TTC
- SIEAPA de Castets en Dorthe : 174 000 € TTC
- SIEA du sud Bazadais : 60 000 € TTC

Et l'ajout d'une opération sous maîtrise d'ouvrage SMEGREG : SIAEPA de Castelnau de Médoc (Salaunes) : 210 000 € TTC.

Sur chacune de ces opérations, l'aide attendue de l'Agence de l'eau est de 55 % de son montant HT.

M. Raynal demande pourquoi sur l'opération à Salaunes n'est pas rattachée au champ captant des Landes du Médoc. La justification se trouve dans le fait que la canalisation de transfert des eaux du champ captant vers la métropole passera très au sud de la commune, avec des coûts de raccordement très élevés, alors qu'une ressource est mobilisable directement à proximité du bourg.

M. Renard pose la question des participations des bénéficiaires des recherches de ressources ; leur montant est fixé par convention dès le départ.

❖ accompagnement champ captant landes du Médoc - actualisation du schéma de substitution

Cette étude est en cours. M. Eisenbeis fait un point sur la signature du contrat de substitution.

M. de Grissac évoque la démarche du syndicat de Bonnetan qui a sollicité Bordeaux Métropole pour bénéficier d'une livraison d'eau de manière anticipée à la mise en service du champ captant.

M. de Grissac présente les actions SAGE / CLE en commençant par les actions récurrentes de sensibilisation, d'information, de formation (actions pédagogiques en milieu scolaire et réseau des Espaces Info Economies d'Eau) qui ont été très impactées par le confinement.

M. Renard demande si les associations partenaires de ces actions ont pu se rapprocher des services de l'Etat qui proposent des dispositifs, « vacances apprenantes » par exemple, en collaboration avec les communes.

M. Turon suggère qu'il y ait une communication sur ces mesures.

Le tableau de bord est élaboré en interne et son édition, numérique, ne donne pas lieu à externalisation.

Plusieurs autres actions engagées lors d'exercices précédents se poursuivent :

- modification du SAGE : délimitation des zones nord zone et centre suite à une fusion de communes (Disposition 1 du SAGE - Unités de gestion) : en cours ;
- modification du SAGE : révision des Volumes maximum prélevables (VMPO) pour les unités de gestion Nord et Littoral (D4 du SAGE) : avancement normal après un retard lié à l'indisponibilité de l'ingénieur en charge du dossier au BRGM ;
- phase 4 de l'élaboration de l'Atlas des zones à enjeux aval (D6) : avancement normal ;
- étude sur l'origine et les usages de l'eau dans les centrales à béton (D22 - Connaissance des usages) : retard lié au confinement. M. Eisenbeis précise que le prestataire aura d'ici mi-juillet étudier le tiers des centrales béton sur la centaine que compte le département.
- actualisation du besoin en ressources de substitution (D40) : en cours ;
- évaluation de l'état du parc d'ouvrages existants et programme de réhabilitation (D74) : retard. En réponse à M. Renard, M. de Grissac précise qu'il s'agit de forages prélevant dans les nappes profondes.
- carte de vulnérabilité des nappes du SAGE (D76) : attente nouvelle composition CLE.

Les actions nouvelles sont :

- l'étude de l'origine et usages de l'eau dans les châteaux viticoles, les caves coopératives et les usines d'embouteillage, actions prioritaires pour l'optimisation des usages (D18 et 22) : 120 000 € HT (aide agence attendue à hauteur de 55%) - consultation en cours,
- l'influence de la croissance démographique sur le linéaire des réseaux de distribution et influence sur les volumes de pertes en distribution (D40) et Définition de seuils performances en ILP pour les services à forte densité de branchement (D27 et D28) : convention de partenariat avec l'INRAE à la signature - 50 000 € HT (aide Agence attendue 55%).

M. Renard mentionne l'étude en cours confiée par le Département à l'AURBA sur la question des secteurs péri-urbains avec peut-être des éléments à récupérer.

M. de Grissac évoque la capacité de financement du SMEGREG : les actions du programme pour lesquelles une externalisation est prévue représentent un montant estimé à 1 150 000 € TTC pour un montant disponible non engagé à ce jour de l'ordre de 460 000 €, des aides attendues à hauteur de 470 000 € et des contributions minimales pour la recherche d'eau à hauteur de 70 000 €.

A noter que pour les recherches de ressource, une difficulté pourra résider dans la disponibilité à court terme des entreprises de travaux de forage.

A la demande du Président, M. Eisenbeis fait un point sur l'étude de la prospective de la demande en eau potable qui est en cours.

M. de Grissac informe le conseil de l'accueil de deux stagiaires pour travailler sur ce sujet et deux autres en hydrogéologie. Ce nombre de stagiaire double de ce qu'il est habituellement vise à accompagner les établissements d'enseignement supérieur confrontés à l'annulation des stages à l'étranger du fait de la pandémie. Ces stages seront réalisés en télétravail.

M. Renard informe que la CATEP a récolté des informations sur la consommation d'eau potable pendant le confinement.

M. Eisenbeis détaille les objectifs et modalités de l'enquête quantitative puis de l'enquête qualitative. Cette dernière repose sur des enquêtes auprès d'usagers au profil atypique.

Pour la recherche de ces profils atypiques, M. Renard mentionne les cas d'un éleveur d'agneau dans le Blayais le long de l'estuaire et d'un restaurateur à Patiras. Il recommande ensuite de comparer Saint-Emilion et Pauillac.

M. Eisenbeis conclut en présentant un bilan des tâches à effectuer.

MM. Turon et Renard soulignent la diversité et l'intérêt de ces nombreuses études menées par le SMEGREG.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical :

- prend acte de la mise en œuvre du programme 2020 ;
- valide les propositions de modifications de ce programme et les nouvelles estimations des opérations de recherche de ressources nouvelles ;
- autorise le Président à procéder aux consultations, à solliciter les aides financières des partenaires potentiels et, en premier lieu, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et à signer les marchés et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce programme ;
- autorise le Président à modifier le contenu de ce programme en cours d'exercice dans le cas où des circonstances particulières le nécessiteraient.

8. Demande d'adhésion de la commune de Le Porge

A la demande de M. Turon, M. de Grissac présente ce rapport à l'appui d'un diaporama.

Cette commune est concernée par le champ captant des landes du Médoc.

Pour répondre à M. Raynal, la commune possède deux forages.

M. Turon se questionne sur le rendement très élevé qui s'explique notamment par une urbanisation et un réseau très compacts.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (11 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical :

- se prononce favorablement sur la demande d'adhésion au SMEGREG exprimée par la commune de Le Porge ;
- approuve la mise à jour des statuts consistant à intégrer Le Porge à la liste nominative des membres du syndicat mixte qui figure à l'article 5 des statuts du SMEGREG ;
- approuve la version mise à jour des statuts annexée à la présente délibération ;
- autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la formalisation de cet élargissement de la composition de l'établissement.

M. Turon accueille le nouveau maire de Bassens, M. Rubio, puis demande s'il y a des questions diverses.

M. Raynal demande si la thèse de Mlle Labat donne une idée sur les volumes qui pourront être prélevés. M. de Grissac indique que non, ces travaux permettent une meilleure compréhension géologique de la structure, la question des volumes exploitables trouvera des réponses dans la phase suivante qui sera confiée au BRGM.

M. Renard remercie M. Turon pour son action au sein du SMEGREG.

M. Turon évoque ses 19 années passées au sein de l'établissement et son évolution avec l'ouverture du 3ème collège et se satisfait des nombreuses demandes d'adhésion, ce qui témoigne de son utilité et de sa performance.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions supplémentaires, M. Turon remercie les participants et clôt la séance à 11h45.

M. Rubio fait part de son intérêt pour les questions relatives à la ressource en eau, chères à M. Turon.

M. Grima, via l'écran de visioconférence, confirme l'importance de l'action du SMEGREG, son intérêt pour les sujets abordés et remercie les acteurs pour leurs actions.

Fait à Bordeaux, le 03 septembre 2020

Le secrétaire de séance

Christian RAYNAL